

Commune de Dunières



PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23.11.2023

ORDRE DU JOUR :

AFFAIRES ADMINISTRATIVES :

- Dossier de subventions : DETR, Cap43 ...
- Ingénierie mutualisée pour l'assistance aux opérations de résorption de l'habitat dégradé et insalubre dans les centre-bourgs

AFFAIRES FINANCIERES :

- Subventions aux associations

AFFAIRES FONCIERES :

- Tableau classement des voies communales

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

- Informations diverses sur l'avancée des réflexions des différentes commissions.

- Appel des conseillers municipaux - quorum

Monsieur Le Maire fait procéder à l'appel des conseillers municipaux présents lors de cette séance du Conseil Municipal afin de vérifier :

- la présence du quorum (articles L.5211-1 et L. 2121-17) ;
- les pouvoirs éventuellement donnés par des conseillers municipaux absents à des conseillers municipaux présents.

Présents : Corinne BEAL, Nelly BEAULAIGUE, Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Fabienne MANOHA, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Fanny MOURIER, Christophe MOULIN, Marie-Laure OUDIN, Éric PARRAT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (19).

Excusés : Dimitri CLOT (pouvoir à Florian CHAUDIER) Emeline MOUNIER (pouvoir à Cédric BROUSSARD) Thierry SABOT (pouvoir à Robert VALLAT) (3).

Absente : Colette MORIN (1)

• **Désignation du secrétaire de séance**

L'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'au début de chacune des séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Christophe MOULIN est élu secrétaire de séance.

• **Approbation du compte rendu de la dernière séance**

Il convient pour le Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 7 novembre 2023 qui a été transmis à tous les conseillers municipaux ou d'indiquer les éventuelles modifications à y apporter.

Pas de remarque particulière : le PV du Conseil Municipal du 7 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

AFFAIRES ADMINISTRATIVES :

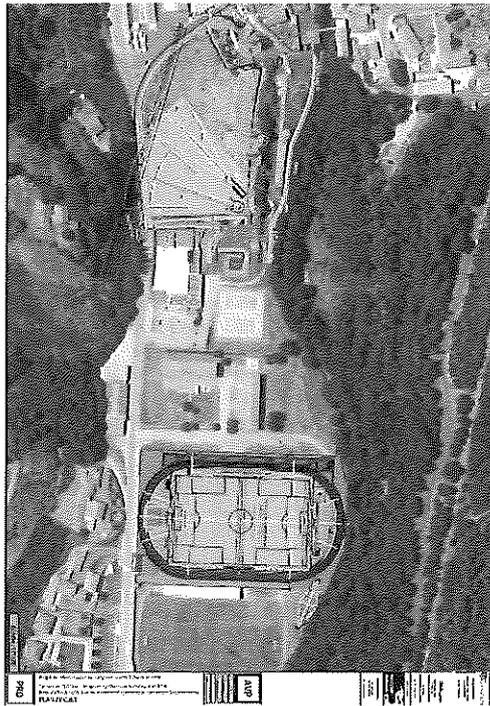
- Dossier de subventions : DETR, Cap43 ...

Monsieur Le Maire informe qu'il convient de déposer les dossiers au titre de la DETR avant le 1^{er} décembre 2023.

Il propose de déposer deux dossiers dans l'ordre de priorité suivant :

- Réhabilitation du complexe sportif
- Rénovation des appartements de l'immeuble Rue du Onze Novembre : ex caserne ; actuel centre de tri postal.

STADE :



Monsieur Le Maire rappelle que ce dossier a déjà fait l'objet d'un dépôt sur 2023. Les services de l'Etat demandent de redéposer les dossiers ayant déjà faits l'objet d'un premier dépôt dès lors qu'il y a la moindre modification du projet (technique ou financier).

Suite à la réunion de lancement, le maître d'œuvre va procéder à la rédaction d'un nouvel AVP.

La Commune est donc dans l'obligation de déposer un nouveau dossier DETR 2024.

La répartition de certaines dépenses reste à affiner entre la CCPM et la Commune.

A noter que la demande faite à l'ANS n'a pas été retenue sur l'enveloppe 2023.

Il est demandé au Conseil Municipal de valider le plan de financement suivant et d'autoriser Monsieur Le Maire à déposer un dossier DETR 2024.

DEPENSES en HT		RECETTES	
HONORAIRES AMO	2 850.00 €	DETR (55 %)	515 813.00 €
HONORAIRES MOE	19 750.00 €	REGION (25 %)	230 000.00 €
ACQUISITION GARAGES	10 000.00 €	AUTOFINANCEMENT (20 %)	186 452.61 €
DEMOLITION GARAGES	10 000.00 €		
DEPLACEMENT TRANSFORMATEUR	75 158.20 €		
TRAVAUX	770 590.00 €		
IMPREVUS	43 917.41 €		
TOTAL	932 265.61 €	TOTAL	932 265.61 €

Monsieur Le Maire précise qu'un arbitrage sera à faire entre les deux collectivités pour répartir les dépenses suivantes : éclairage, mains courantes ...

Isabelle MEYNET demande si la Commune a connaissance de retard dans l'instruction des dossiers FEDER. Il lui est précisé que NON.

La Commune a l'espoir d'être retenue prochainement par le FEDER ce qui limiterait cette demande de subvention. Monsieur Le Maire propose donc de déposer un deuxième dossier qui deviendrait la priorité 1.

Christophe MOULIN demande la différence entre FEDER (Fonds Européen de développement régional) et FEADER. Il lui est précisé que le FEADER est lié à la ruralité : Fonds européen agricole pour le développement rural.

Fabienne MANOHA demande si la Collectivité a envisagé, à un moment, revoir à la baisse ce projet sportif.

Jean Paul GRANGE lui répond que NON mais que celui-ci a déjà été reporté afin de rechercher des financements complémentaires.

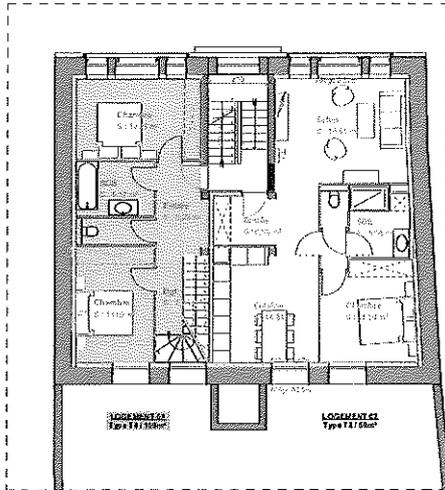
Monsieur Le Maire ajoute que s'il n'y a pas de subventions, des décisions s'imposeront. Pour la Rue de Bellevue, le chantier a été lancé sans attendre le retour des subventions car il y avait une urgence en terme de sécurité. Tel n'est pas le cas pour le stade. Pour lui revoir à la baisse un projet comme celui-ci n'aurait pas de sens. L'utilisation qui en découlerait ne serait pas correcte. Le sport est important ce sont des valeurs de respect, d'éducation qui sont véhiculées. Certes des économies seront envisagées comme la suppression de pare-ballons, la diminution de la surface en tartan.

Jean Paul GRANGE rappelle que la Commune a la chance d'avoir le soutien de la CCPM. Il précise que si la CCPM n'arrive pas à obtenir 50 % de subventions, elle ne fera pas le projet. A ce moment-là, alors il sera envisagé de revoir le projet à la baisse.

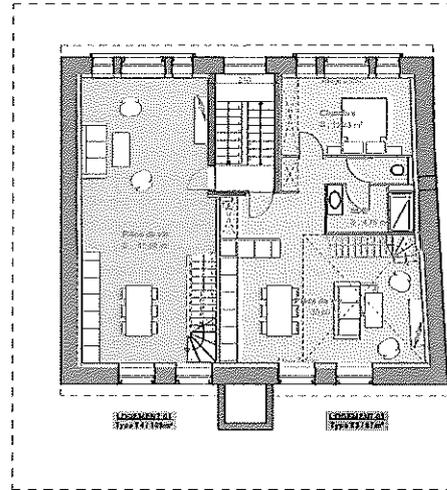
Le Conseil Municipal, à la majorité : une voix contre (Fabienne MANOHA) valide le plan de financement et autorise Monsieur Le Maire à déposer un dossier au titre de la DETR 2024 - Priorité 1 avec inversion possible en cours d'instruction.

APPARTEMENTS EX-CASERNE - CENTRE DE TRI :

ETAT PROJETE

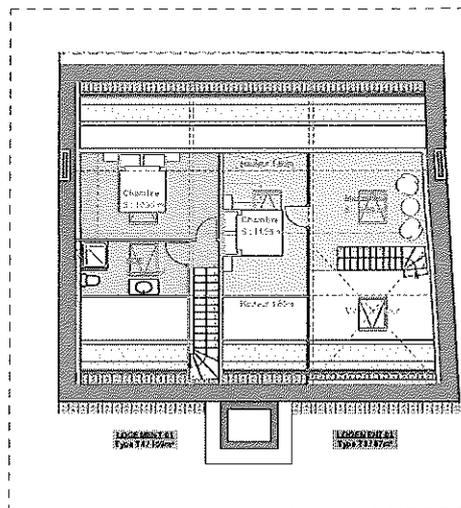


Plan 1er Etage - Ech. 1/100ème



Plan 2ème Etage - Ech. 1/100ème

ETAT PROJETE



Plan Communes - Ech. 1/100ème

DEPENSES en HT		RECETTES	
TRAVAUX	426 000.00 €	DETR (60 %)	298 305.00 €
ETUDE PRELIMINAIRE	3 800.00 €	FEDER (10 %)	49 717.50 €
MAITRISE D'ŒUVRE	42 600.00 €	FONDS VERT (10 %)	49 717.50 €
ETUDE THERMIQUE	1 100.00 €	AUTOFINANCEMENT (20 %)	99 435.00 €
IMPREVUS	23 675.00 €		
TOTAL	497 175.00 €	TOTAL	497 175.00 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ce projet et de valider le plan de financement ci-dessus afin de permettre le dépôt au titre de la DETR 2024.

Monsieur Le Maire précise que cette rénovation permettra la création de 3 logements proposés à la location. L'idée est de travailler sur le centre bourg notamment sur le logement de communiquer et d'argumenter sur la rénovation énergétique. Une terrasse sur le centre tri pourrait être créée et le grenier serait aménagé.

Patricia SOUCHON a en charge le suivi du dossier.

Christophe MOULIN est favorable à la rénovation de l'ancienne caserne : cet investissement structurant générera des recettes à la Collectivité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet et valide le plan de financement proposé. Monsieur Le Maire est autorisé à déposer un dossier au titre de la DETR 2024 priorité 2 avec possible inversion en cours d'instruction.

Monsieur Le Maire explique qu'il souhaite déposer un dossier au titre du Cap43 (département) pour la Rue de Bellevue dans le cas d'éventuels retours négatifs aux dossiers subventions déposés.

Il présente le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
HONORAIRES AMO et MOE	140 000.00 €	DETR (20 %)	153 164.00 €
TRAVAUX	628 632.60 €	CAP 43 (16 %)	120 000.00 €
		FONDS VERT (3.4%)	26 208.15 €
		DETR Etude (3.3 %)	25 000.00 €
		BDT Etude (1.3 %)	10 000.00 €
		CCPM (28 %)	217 130.22 €
		AUTOFINANCEMENT (28 %)	217 130.23 €
TOTAL	768 632.60 €	TOTAL	768 632.60 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement ci-dessus et d'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter la subvention du Cap43.

Monsieur Le Maire informe que le panneau d'information a été placé cette semaine Rue de Bellevue et qu'il constate un retour limité des financeurs potentiels. Il propose donc de solliciter deux tranches du Cap43 soit 60000 *2 = 120 000 €.

Christophe MOULIN trouve que le fait d'être PVD ne permet pas d'obtenir plus de financement en ce qui concerne les travaux. Pour lui c'est « un effet d'annonce ».

Robert VALLAT le rejoint. L'Etat finance des études mais pas les travaux qui suivent.

Monsieur Le Maire, conscient de cette difficulté, précise qu'il a interpellé Monsieur Le Sous-Préfet récemment à ce sujet. Il rappelle que rechercher des financements s'apparente au « parcours du combattant ». Il faut faire jouer le côté relationnel et politique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à déposer un dossier au titre du Cap43 pour le financement des travaux de la Rue de Bellevue.

- Ingénierie mutualisée pour l'assistance aux opérations de résorption de l'habitat dégradé et insalubre dans les centre-bourgs

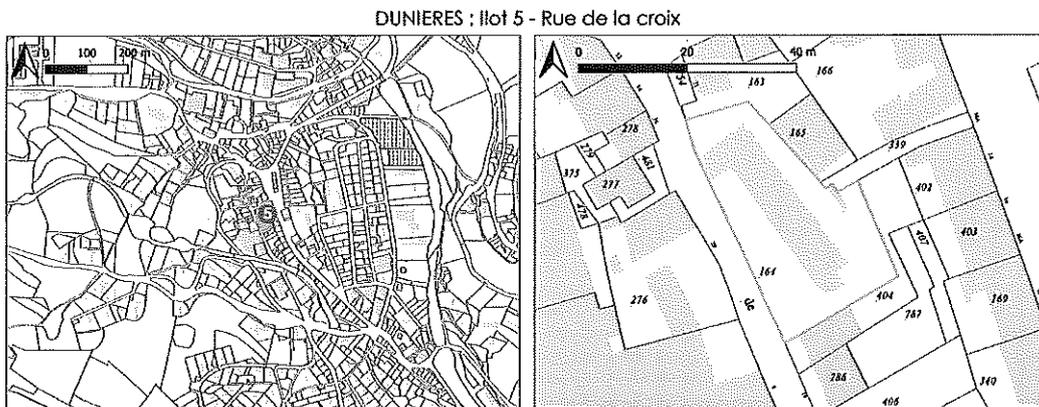
Dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, Ingé43, en partenariat avec la Maison Départementale de l'Habitat (MDH) et la DDT43, lance une nouvelle ingénierie d'accompagnement pour faciliter la mise en œuvre des opérations de renouvellement urbain.

L'objectif de cette ingénierie est de faciliter le recours aux outils coercitifs de type RHI ou THIRORI (Résorption de l'Habitat Insalubre ; Traitement de l'Habitat Insalubre, Remédiable ou dangereux et des Opérations de Restructuration Immobilière), outils susceptibles d'intervenir en complémentarité des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) et pour les opérations où l'intervention de la puissance publique est nécessaire. Ces dispositifs s'avèrent en effet difficiles d'accès sans une ingénierie d'accompagnement.

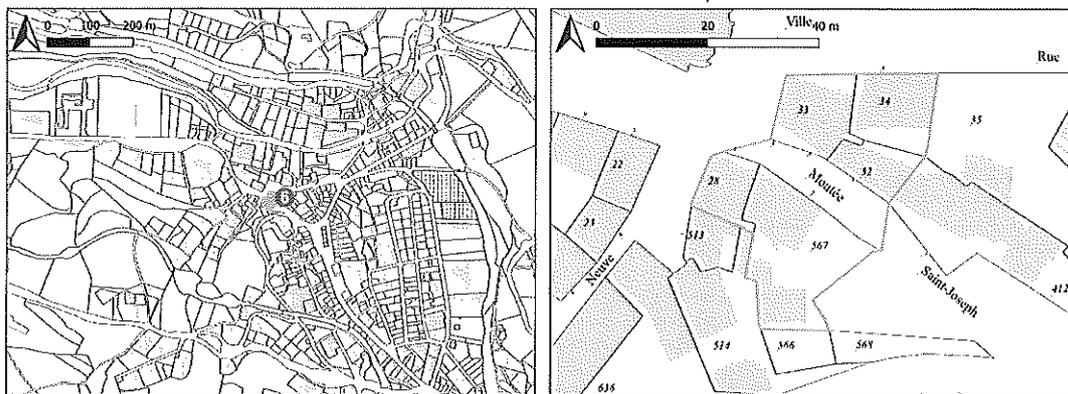
Cette ingénierie comprend deux volets :

- Une assistance à maîtrise d'ouvrage assurée par Ingé43 et visant à éclairer les collectivités sur les conditions de faisabilité des opérations de résorption d'îlots dégradés ou insalubres. Ne disposant pas actuellement des ressources suffisantes, Ingé43 aura recours, pour ce faire, à un prestataire extérieur retenu après consultation ;
- Une ingénierie d'accompagnement au travers d'un chef de projet recruté par l'Agence et dont la fonction sera le pilotage de l'ensemble de la démarche.

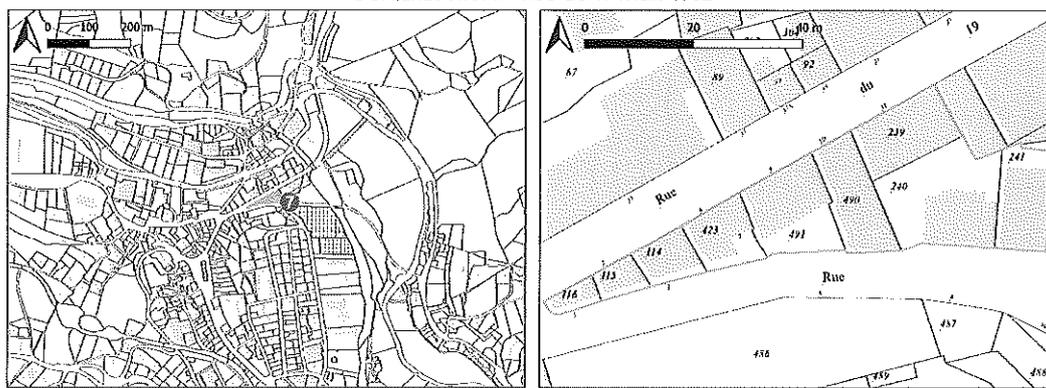
La mission de l'Agence d'Ingénierie des territoires de Haute-Loire est d'apporter une assistance à la commune pour la requalification des îlots suivants :



DUNIERES : Ilot 6 - Montée Saint-Joseph



DUNIERES : Ilot 7 - Rue du 19 mars 1962



DUNIERES : Ilot 8 - Hôtel des Cévennes



Monsieur Le Maire propose de signer une convention qui s'inscrit dans le cadre de l'assistance apportée par l'Agence d'ingénierie des territoires de Haute-Loire pour les opérations de renouvellement urbain. La convention a pour objet de définir le périmètre de la mission dont la mise en œuvre est confiée à L'AGENCE. La convention précise également les modalités de la participation financière de LA COMMUNE en contrepartie de cette mise en œuvre.

L'AGENCE accompagnera LA COMMUNE dans l'analyse de faisabilité en vue de la requalification des îlots.

Concrètement, la mission consistera pour L'AGENCE à réaliser, pour le compte de la collectivité, une étude de faisabilité dont les objectifs et le contenu sont les suivants :

- Vérification des conditions de la faisabilité des opérations de RHI ou THIRORI par Ingé43 (recours à un prestataire suite au lancement d'une consultation) ;
- Diffusion à la collectivité du détail des études ;
- Selon les conclusions des études, assistance au montage des dossiers d'éligibilité auprès de la CNLHI (réalisée par le prestataire) ;
- Coordination du dispositif et appui technique à la collectivité pour l'ensemble de l'opération par le chef de projet d'Ingé43, dédié au renouvellement urbain, en lien avec la MDH et la DDT43.

Cette étude doit permettre à la collectivité de décider du lancement ou non de l'opération de renouvellement urbain, en identifiant notamment les outils juridiques et financiers mobilisables (RHI, THIRORI, ORI, ...).

Pour ce faire, L'AGENCE apportera l'expertise nécessaire au travers d'un chef de projet recruté et d'une prestation d'études externalisée.

La mission d'accompagnement doit être neutre sur un plan budgétaire pour L'AGENCE.

Bénéficiant de cofinancements issus de l'ANAH, du Département et potentiellement de l'Etat (Fonds vert), la COMMUNE s'engage à apporter une contrepartie financière permettant de neutraliser les coûts engagés et supportés par L'AGENCE.

Cette contrepartie est calculée de la manière suivante :

- Pour le volet étude : au prorata des dépenses d'études TTC engagées par le prestataire retenu par l'Agence sur les îlots, déduction faite des aides obtenues (sur une base hors taxe) ;
- Pour le poste de chef de projet : salaire brut chargé, diminué des aides obtenues, réparti à parts égales entre chaque commune bénéficiaire.

La contrepartie financière de LA COMMUNE fera l'objet d'une facturation.

Pour information, les clés de financement sont indiquées ci-après et sont établies en fonction d'hypothèses de mobilisation ou non du Fonds vert dont les règles ne seront connues qu'en 2024.

Hypothèse intervention Fonds vert

Chef de projet profil ingénieur ou architecte du patrimoine en charge de la coordination départementale

CDD de projet pour une durée de 3 ans renouvelable une fois.

Hypothèse 90 k€ / an toutes charges comprises (salaire brut, charges patronales)

- ANAH : 50%,
- Fonds Vert (Etat) : 30%
- Autofinancement Ingé43 : 20% (pris en charge à hauteur de 15% par le Département dans le cadre de la dotation annuelle de fonctionnement et à hauteur de 5% au travers de facturations auprès des communes bénéficiaires).

Marché de prestations intellectuelles pour la réalisation d'études de faisabilité à l'échelle d'îlots dégradés

Hypothèse 200 k€ HT sur 3 ans.

- ANAH : 50% du coût hors taxe de l'étude (ligne étude locale gérée par la MDH)
- Fonds Vert (Etat) : 25 % du coût hors taxe de l'étude
- Autofinancement Ingé43 : 25% (facturés aux communes bénéficiaires sur le coût TTC de l'étude).

Hypothèse non-intervention Fonds vert

Chef de projet profil ingénieur ou architecte du patrimoine en charge de la coordination départementale

CDD de projet pour une durée de 3 ans renouvelable une fois.

Hypothèse 90 k€ / an toutes charges comprises (salaire brut, charges patronales)

- ANAH : 50%,
- Autofinancement Ingé43 : 50% (pris en charge à hauteur de 15% par le Département dans le cadre de la dotation annuelle de fonctionnement et à hauteur de 35% au travers de facturations auprès des communes bénéficiaires).

Marché de prestations intellectuelles pour la réalisation d'études de faisabilité à l'échelle d'ilots dégradés

Hypothèse 200 k€ HT sur 3 ans.

- ANAH : 50% du coût hors taxe de l'étude (ligne étude locale gérée par la MDH)
- Autofinancement Ingé43 : 50% (facturés aux communes bénéficiaires sur le coût TTC de l'étude).

La signature de la présente convention engage la COMMUNE selon ces deux hypothèses. Dans l'éventualité où les taux d'intervention indiqués ci-avant ne seraient pas obtenus (baisse des aides de l'ANAH par exemple), la commune se réserve la possibilité de résilier la convention. Dans cette éventualité, LA COMMUNE prendra en charge, déduction faite des aides obtenues, les frais éventuels engagés par L'AGENCE au prorata de l'avancement des études réalisées sur le périmètre des îlots concernés par la présente convention et au prorata du coût du poste du chargé de mission (salaire brut chargé), déduction faite des aides obtenues, calculé au mois plein et entier de la résiliation divisé par le nombre de communes bénéficiaires.

En cas de résiliation d'une commune, les collectivités bénéficiaires restantes seront informées des évolutions du coût du poste à répartir entre elles.

Par réciprocité, L'AGENCE se réserve la possibilité de résilier la présente convention si le nombre de collectivités participant à la démarche n'était pas suffisant pour une mutualisation acceptable auprès des collectivités restantes. Dans cette hypothèse, les frais éventuellement engagés par L'AGENCE seront facturés aux communes conformément aux règles précédemment définies.

La mission confiée à L'AGENCE sera pilotée par un chef de projet « Renouveau urbain » recruté en propre. Celui-ci sera l'interlocuteur de LA COMMUNE. Sa mission consistera plus particulièrement à :

- Piloter les études de faisabilité et s'assurer de leur bon déroulement,
- Mettre en lien les partenaires essentiels au projet,

- Conseiller la collectivité d'un point de vue technique, juridique et financier pour la mise en place opérationnelle du ou des dispositif(s), une fois le projet ayant été jugé éligible par la CNLHI.

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de sa signature. La phase étude est en effet susceptible de se poursuivre par un accompagnement de la commune au-delà du rendu des études de faisabilité, notamment pour définir les modalités puis suivre la réalisation du projet de renouvellement urbain porté par la COMMUNE.

Elle sera renouvelée une fois par tacite reconduction pour une même durée.

La présente convention peut être dénoncée à tout moment par l'une ou l'autre des parties, après respect d'un préavis de trois mois.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention et d'inscrire les crédits aux prochains budgets primitifs.

Robert VALLAT constate que la Mairie devra être en capacité financière d'achat ou de démolir les bâtiments repérés.

Monsieur Le Maire lui répond que ces opérations peuvent se réaliser au lien avec l'Etablissement Public Foncier, la SEM du Velay, par exemple.

Christophe MOULIN dit qu'encore une fois les communes sont poussées à multiplier les études mais que l'Etat est incapable de financer les travaux qui en découlent. Il regrette que l'argent public ne serve qu'à financer des études.

Robert VALLAT trouve que la Commune s'éparpille trop dans ses projets ; il conviendrait de se fixer un ou deux objectifs et être en capacité de les réaliser. Il rappelle l'étude de NOVAE sur l'entrée NORD de DUNIERES.

Monsieur Le Maire lui répond qu'il convient d'aller plus loin dans les préconisations de NOVAE. Là, il s'agit d'étude de faisabilité.

Robert VALLAT souhaite connaître précisément ce que cela va apporter à la Commune en terme de maîtrise d'ouvrage. Il fait la comparaison avec SOMIVAL, lors de la réhabilitation de l'école qui a défini la taille du bâtiment, la disposition des classes des circulations etc... Il se demande si ces études iront jusque-là : « qu'est-ce que cela va nous amener de tangible ? ». Il souhaiterait connaître le rôle du chef de projet. Il préférerait utiliser le fond vert sur des travaux de rénovation énergétique comme dans le cadre de la rénovation des logements de l'ex-caserne.

Monsieur Le Maire indique que la présentation faite en Conseil Municipal détaille le processus pas le contenu. Il s'agit bien de produire des études de faisabilité c'est-à-dire d'obtenir la méthodologie de ce qu'il convient de faire pour réhabiliter un bâtiment.

Jean Paul GRANGE remarque le coût important du chef de projet.

Isabelle MEYNET lui répond qu'il s'agit d'un chargé de mission de niveau ingénieur et que le coût annoncé inclus les charges. Elle trouve cela correct. Par contre, elle s'interroge sur les missions de la cheffe de projet PVD. Elle imaginait que ces études rentraient dans ses missions.

Monsieur Le Maire lui répond que NON pas les études de faisabilité et précise que la Commune peut toujours se retirer du dispositif si elle le souhaite. Il s'interroge de savoir comment la Commune va faire ses études de faisabilité sans adhérer à ce dispositif. Cela permettra de chiffrer le déficit de l'opération. Il conviendra de mutualiser les moyens pour travailler sur la résorption de l'habitat insalubre pour rénover le bourg. Monsieur Le Maire incite vivement ses conseillers municipaux à « prendre le train en route » afin de ne pas passer à côté de la rénovation du centre-bourg. La Commune n'a pas encore démarré son travail sur la lutte de l'habitat dégradé. Les premiers travaux financés par l'OPAH verront le jour au cours du premier semestre 2024. Les travaux de la Rue de Bellevue ont permis de démarrer les travaux d'aménagement du centre bourg.

Marie-Laure OUDIN trouve que « toutes ces études s'imbriquent et finalement on n'en voit pas le bout ».

Isabelle MEYNET demande combien cela va-t-il coûter à la collectivité.

Monsieur Le Maire lui répond que l'AGENCE a transmis un prévisionnel du reste à charge de chacune des collectivités qui vont s'engager dans le dispositif, calculé sur la base d'un montant d'étude total TTC estimatif et du coût estimatif du chef de projet sur 3 ans.

Hypothèse plan de financement incluant le Fonds Vert : 6 000 euros pour 3 ans (25% coût TTC des études + 5% poste chef de projet) par commune

Hypothèse où le Fonds Vert ne serait pas accordé : 16 000 euros pour 3 ans (50 % coût TTC des études + 35 % poste de chef de projet) par commune.

Christophe MOULIN souhaite rencontrer l'AGENCE pour avoir des précisions sur cette mission.

Fabienne MANOHA demande où en est la procédure de péril du bâtiment RENIVIDAUD - Rue de la Croix.

Monsieur Le Maire lui répond que grâce à l'action menée par la cheffe de projet PVD, la procédure a été rapidement mise en place. Les lieux ont été sécurisés et la somme correspondante aux travaux a été consignée aux hypothèques (environ 7200 €).

Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés

avec 6 abstentions : Robert VALLAT, Isabelle MEYNET, Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Éric PARRAT, Jean Paul GRANGE et

3 voix contre Fabienne MANOHA, Marie Laure OUDIN et Christophe MOULIN autorise Monsieur Le Maire à signer la convention et d'inscrire les crédits aux prochains budgets primitifs.

AFFAIRES FINANCIERES :

- Subventions aux associations

Subvention d'investissement aux associations ayant leur siège social à DUNIERES :

Jean Paul GRANGE rappelle le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal :

• Demande de subvention Association Dunières Danse

Jean Paul GRANGE rappelle la délibération DCM20220728-4 du 28 juillet 2022 précisant les modalités de l'aide à l'investissement pour les associations. Le Conseil Municipal avait autorisé la mise en place d'une subvention d'investissement aux associations ayant leur siège social à DUNIÈRES aux conditions suivantes :

- 50 % de la dépense plafonnée à 1500 € TTC

4

- Aide possible par période de 4 ans

Les projets doivent faire l'objet d'un passage systématique en Conseil Municipal afin de vérifier que l'investissement peut être qualifié de structurant.

Jean Paul GRANGE indique que l'association Dunières Danse vient d'acquiescer une sonorisation afin d'éviter une location annuelle pour le Gala. Coût = 400 € TTC.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cet investissement. S'il est considéré comme structurant l'Association Dunières Danse pourra bénéficier d'une subvention de 200 € TTC pour l'acquisition du matériel de sonorisation.

Isabelle MEYNET constate que vu la rédaction de la délibération de 2022, cette association sera bloquée dans une nouvelle demande d'aide pour les 4 prochaines années pour 200 € !

Christophe MOULIN en convient, pour autant, il ne souhaite pas pousser les associations à l'investissement.

Jean Paul GRANGE propose de modifier la délibération de 2022 lors d'un prochain conseil municipal.

Jean Paul GRANGE propose de modifier la rédaction de la délibération DCM20220728-4 du 28 juillet 2022 comme suit :

- 50 % de la dépense plafonnée à 1500 € TTC par période de 4 ans,
- Passage systématique en Conseil Municipal afin de vérifier que l'investissement peut être qualifié de structurant.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la modification de la délibération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la modification de la délibération permettant ainsi aux associations sportives de solliciter une subvention d'investissement plafonnée à 1500 € TTC par période de 4 ans.

Subventions aux associations sportives :

La Commission « Association » a reconduit le système de calcul des subventions aux associations sportives sous la forme d'attribution de points pondérés en fonction de certains critères (nombre de licenciés, niveau de la compétition, emploi d'un salarié ...).

2020	6699.00
2021	5343.10
2022	6175.50

Cette année, il est proposé :

SUBVENTION ASSOCIATIONS SPORTIVES 2023

TOTAL 5 394,00 €

DOSSIERS	Association	Léontés et Dirigeants						Formation	Compétitions					B o n i f i c a t i o n	TOTAL	Subv. 2023 Valeur Pt 1,50
		-18 ans 4		+18 ans 1		Total			D é p a r t	R é g i o n	N o m b r e	I n t e r n e t				
		Encadrés	Pts	Encadrés	Pts	Adh.	Pts									
1	Amicale des Sapeurs Pompiers		4		1			150	45	105	180	300	50		0,00	- €
2	Aqua-Lotirs	31	124	83	83	600	202	150	45				50	452,00	678,00 €	
3	Athl43		0		0		0							0,00		
4	BC Dunieros	57	228	43	43	100	271			105			50	428,00	639,00 €	
5	Club de Full Contact et Kick Boxing de Dunières		0		0		0							0,00	- €	
6	Club et Ecole de Pêche Sportive		0		0		0							0,00	- €	
7	Dunibres Danse	71	284	26	26	97	310	150					50	510,00	765,00 €	
8	Football Club Dunérois	41	176	80	80	124	256	150		180			50	630,00	954,00 €	
9	groupement H.P.V foot jeunes		0		0		0							0,00	- €	
10	Gymnastique Volontaire de Dunibres		0	76	76		76	150					50	276,00	414,00 €	
11	l'Assoc. Sportive du Collège	73	292		0		292			105			50	447,00	670,50 €	
12	Pétanque Dunéroise		0		0		0							0,00	- €	
13	Plouf en famille		0		0		0							0,00	- €	
14	SEHHSU-DOJO (Karaté)	25	100	8	8		108	150	45				50	353,00	529,50 €	
15	Sport et Loisirs - Judo		0		0		0							0,00		
16	Tennis Club		0	10	10		10		45				50	105,00	157,50 €	
17	Tennis de table "LA LABORIEUSE"	7	28	14	14		42		45				50	197,00	285,50 €	
18	Union Bouliste Dunéroise		0	24	24	30	24				180		50	254,00	381,00 €	
													3 586,00 €	5 394,00 €		

Il est demandé au Conseil Municipal de valider ces subventions aux associations sportives.

Jean Paul GRANGE précise que le dossier de demande a été modifié à la demande de la trésorerie. Un état financier a été demandé. C'est pourquoi, certaines associations ont fait le choix de ne pas solliciter de subventions telles que les Pompiers ou la Pétanque.

Nelly BEAULAIGUE explique que le HPV (foot jeunes) a besoin d'une subvention des communes membres pour pouvoir bénéficier d'un co-financement du Département pour l'embauche des éducateurs.

Jean Paul GRANGE informe que les jeunes sont pris en compte dans la subvention versée au FCD. Le FCD reverse ensuite la part qui revient au HPV. Anthony ROSIER, dans le public, ayant obtenu la parole, confirme que déjà les années précédentes cela se passait ainsi. Jean Paul GRANGE explique que la Commune de DUNIERES ne verse pas de subventions aux associations dont le siège social n'est pas à DUNIERES. Un refus a d'ailleurs été formulé à une autre association récemment pour ce motif-là.

Isabelle MEYNET estime cette décision logique car la Commune n'a pas d'intérêt à agir.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le versement des subventions aux associations sportives.

AFFAIRES FONCIERES :

- Tableau classement des voies communales

Monsieur Le Maire rappelle la délibération DCM n°20230925-13 approuvant la procédure de mise à jour avec enquête publique préalable du tableau de classement des voies communales

L'enquête publique s'est déroulée du 23 octobre au 8 novembre 2023.

Monsieur le Maire transmet les conclusions du commissaire enquêteur et indique qu'il a été émis un avis favorable à ce classement.

La longueur des voies communales s'établit à 76 660 mètres dont :

- 41 020 mètres de voies communales à caractère de chemin
- 34 725 mètres de voies communales à caractère de rue
- 790 mètres de voies communales à caractère de place
- 125 mètres de voies communales à caractère d'impasse

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la mise à jour du tableau de classement des voies dont le linéaire s'établit à 76 660 mètres de voies publiques.

Monsieur Le Maire dit qu'actuellement au niveau de la DGF 48210 mètres sont retenus.

Marie Laure OUDIN dit que ce kilométrage rentre également en compte dans le calcul du fonds de concours attribué par la CCPM.

Monsieur Le Maire dit qu'il conviendra de régulariser le tracé d'un chemin au Mazet et ensuite procéder à la mise à jour du tableau.

Robert VALLAT précise que la procédure d'échange a été simplifiée et souhaite que ce sujet soit à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la mise à jour du tableau de classement des voies communales.

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

- Informations diverses sur l'avancée des réflexions des différentes commissions.

Prochain Conseil Municipal : 18.12.2023.

Christophe MOULIN informe qu'un nouveau record a été battu à la cantine ce jour avec l'accueil de 57 enfants. Des décisions s'imposent. Il souhaite que les élus aillent se rendre compte sur le terrain des difficultés engendrant.

Robert VALLAT demande s'il n'y a pas un travail à faire avec les autres structures du territoire dont la crèche qui voit son nombre d'enfants diminuer d'autant plus que certains enfants enchainent avec la sieste l'après-midi.

Jean Paul GRANGE précise que la durée du service est trop longue : 1 heure. Il informe que les agents voudraient mettre en place un double service.

Isabelle MEYNET propose de faire un tarif par tranche, en fonction de l'âge : maternelle / primaire.

Christophe MOULIN ne souhaite pas déclencher une embauche pour ce temps méridien.

Monsieur Le Maire trouve cette pièce bruyante. Les services techniques vont procéder au changement des dalles. Il conviendra de combiner d'autres systèmes tels que la pose de lattes de bois pour briser le son.

Robert VALLAT ajoute qu'il faut aussi travailler sur le mur du fond - côté école....

Le Conseil Municipal prend note de cette discussion.

Monsieur Le Maire fait un point sur le fonctionnement de La Bobine Créative.

Il relate les évènements passés :

- 1 Domiciliation d'entreprise validée
- 1 réservation de salle de réunion sur 2 jours validée
- 1 Réunion de service des agents administratif de la Mairie

- Visite pour l'espace bien-être Praticienne en Naturopathie
- Visite d'une praticienne en cours de création en sono thérapie
- Visite d'une équithérapeute

Des visites du lieu sont prévues :

- 1 société d'aménagement intérieur, travaux d'agencement
- 1 interprète langue des signes (Adhésion cowork + Bureau pour télétravailler)
- 1 Réflexologue (adhésion cowork + location cabine de soins)
- 1 Traductrice / Formatrice Chinois - Anglais
- 1 rdv pour projet / atelier type repair café
- 1 fleuriste intéressé pour organiser des ateliers, à recontacter semaine prochaine

Au niveau communication : 121 followers sur facebook : Progression de 20 personnes - 17 sur Instagram.

Dans les évènements à venir :

- 24/11 : Les Rencontres Territoriales
- 15/12 Noël des agents de la CCPM

6-7-8/ 12 Amélie QUEIRAS partira en formation pour les Micro-folies à Paris puis suivra du 11 au 15 le test du matériel, l'installation des contenus micro-folies, création d'une playlist...

La stratégie de communication globale est en cours de création.

Un évènement va être organisé fin décembre ou début janvier avec les personnes conviées en tout début de projet + point presse

Robert VALLAT demande si la Bobine est ouverte et fonctionnelle.

Catherine MARCON répond que OUI et propose une visite du lieu lors d'un prochain Conseil Municipal.

Christophe MOULIN trouve qu'Amélie QUEIRAS répond au profil recherché. Elle a de nouvelles idées qui permettront de générer des recettes. Elle est force de proposition.

Monsieur Le Maire ajoute qu'elle a « l'esprit économique et entrepreneurial ».

Monsieur Le Maire rappelle que le 24.11.2023 ont lieu les rencontres territoriales dans le cadre de PVD et de la convention ORT, la CCPM est soumise à une obligation de communication. 3 ateliers seront proposés :

- Un sur l'économie animé par Thierry BONNEFOY
- Un sur le commerce animé par Régis et Jacques MARCON
- Un sur le logement animé par Ginette VINCENT, SEM du Velay.

Les élus communautaires interviendront pour présenter la stratégie de la CCPM et les moyens mise en place par rapport au plan de mandat. 70 participants sont attendus. Les conseillers municipaux sont les bienvenus.

Monsieur Le Maire informe qu'il est allé au Salon des Maires à PARIS cette semaine.

Il a été « séduit » par un nouvel appareil dans le cadre du O phyto, de type balai diffusant de l'électricité et qui sera commercialisé le 2^{ème} semestre 2024. Il conviendra de réfléchir à une éventuelle acquisition. Il est aussi allé voir le stand des gradins amovibles ...

Il a d'ailleurs vu Monsieur Le Maire de Turckheim qui lui a remis une BD pour présenter sa ville aux enfants dans le cadre des festivités de Noël.

Monsieur Le Maire propose aux élus d'organiser un voyage, en semaine, pour visiter le Sénat et l'Assemblée nationale. Les élus présents sont partants.

Monsieur Le Maire revient sur les événements avant Noël : tous les contes sont prêts. Il est ravi de la mobilisation des personnes sollicitées. Catherine MARCON rappelle les principales dates des buvettes conviviales de Noël :

- 01.12 : CCAS - BCD
- 08.12 : Enlivrez Vous et le cinéma
- 15.12 : OGEF en collaboration avec les professeurs du collège et l'association avenir Madagascar. En parallèle, un film sera projeté au cinéma.
- 22.12 Méli-mélodie et le FJEP : soupe, vin chaud et animations musicales.

Patricia SOUCHON rappelle le Noël du personnel communal le 08.12.

Catherine MARCON informe de l'opération « boîtes solidaires » en lien avec le secours catholique. Ces boîtes seront remises aux personnes dans le besoin. Elles devront être déposées en mairie avant le 18.12.2023. Elle invite les conseillers à participer.

Hélène DREVET revient sur le repas des aînés où le club ados a été convié. 13 jeunes se sont mobilisés pour aider au service. Les personnes âgées ont apprécié cette démarche : une quête a été organisée pour les jeunes. Lous Machicoulis ont animé l'après-midi. Marie Laure OUDIN regrette le manque de places dans la salle ; les personnes âgées étaient serrées. Hélène DREVET informe qu'il y avait 155 personnes assises et qu'effectivement si le nombre venait à augmenter il conviendrait de trouver un autre lieu...

Hélène DREVET rappelle la Collecte de la Banque Alimentaire : il manque des bénévoles. Isabelle MEYNET, Pascale MERLE, Fanny MOURIER et Fabienne MANOHA s'inscrivent sur les créneaux disponibles.

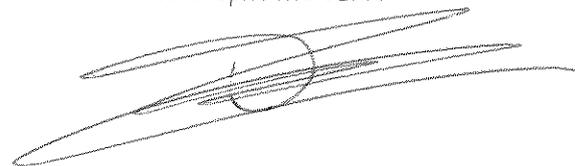
Jean Paul GRANGE rappelle le loto de l'école privée ce dimanche au boulodrome.

En parallèle, une pièce de théâtre dans le cadre de la saison culturelle de la CCPM sera proposée au cinéma. Marie Laure OUDIN se propose pour aider Jean Paul GRANGE à la billetterie à partir de 15H...

Monsieur Le Maire lève la séance.

Fait à DUNIERES, le 24.11.2023

Le Secrétaire de séance,
Christophe MOULIN



Le Maire,
Pierre DURIEUX

